en est résulté que les marchands de poisson ont relevé leurs prix ces jours-là." Le commissaire des vivres, d'après l'opinion de Mme Henderson, a échoué misérablement, et tant que l'on n'aura pas confié ce poste à un homme réellement compétent, elle ne croit pas à la moindre amélioration.

Inutile de m'adresser aux honorables députés de la droite au sujet de ce bill, parce qu'ils ont pris la détermination de le faire adopter. Lorsque le bill était discuté en comité, nous avons présenté maintes suggestions sous forme d'amendements, mais seuls purent être adoptés ceux qui avaient été préparés d'avance par le secrétaire d'Etat. Nous avons proposé qu'à Montréal les bureaux de scrutin soient tenus ouverts jusqu'à sept ou huit heures du soir, mais le Gouvernement ne s'est pas rendu à cette proposition. Tout a été préparé d'avance; tout était prêt, et finalement on a appliqué le bâillon.

L'hon. M. CROTHERS (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le droit de suffrage n'est pas un droit naturel, et il n'a jamais été considéré comme tel par aucune législature ou aucun Etat. Ce droit est conféré législativement; nulle part on ne l'a accordé à tout le monde. Pour parler d'une manière générale, les personnes âgées de moins de vingt et un ans n'ont pas obtenu le droit électoral. Les juges et les femmes n'ont pas le droit de suffrage. Les étrangers, les sauvages, les criminels, ceux qui doivent leur subsistance à la charité publique, n'ont pas obtenu l'électorat. A notre dernière élection de 1911, un quart seulement des citoyens du pays avaient le droit d'électeur, et ce droit leur avait été donné législativement. Il faut toujours faire entrer en ligne de compte les conditions qui existent au pays. Le droit électoral n'est pas une question de théorie, mais de conditions. Nul homme d'Etat qui établirait un gouvernement en Afrique australe songerait à accorder le droit d'électeur aux indigènes. On reconnaît en général, je pense, que nos cousins de l'autre côté de la ligne ont fait erreur en accordant le droit électoral au nègre, avant qu'il ne fût raisonnablement apte à exercer ce droit. Les conditions influant sur les intérêts de l'Etat déterminent à qui l'on doit accorder le droit électoral. Aujourd'hui, la situation est exceptionnelle et anor-Quelles sont les conditions? male. sécurité et l'indépendance du Canada, l'honneur et l'intégrité de l'empire, les principes de l'humanité périclitent. les puissances du Centre remportent défitivement la victoire, nous perdront tout ce

qui nous tient à la vie. La question à décider dans cette élection est de savoir si, oui ou non, nous continuerons à soutenir la guerre ou si la guerre cessera, pour ce qui est de nous.

Depuis trois ans la majorité des citoyens du pays, dans les deux partis politiques, ont vaillamment lutté pour la conservation de leurs possessions d'un prix inappréciable. Les libéraux loyalistes ont fait preuve d'autant de zèle que les conservateurs, afin d'aider au succès de la guerre, et à cette fin, ils ont contribué en hommes, en services avec autant de générosité que les conservateurs. De tout côté on pleure les chers disparus tombés au champ d'honneur. Les pères, les mères, les épouses et les enfants, dans toutes les classes de la société, pleurent en commun ceux qui ne reviendront jamais, mais ils se consolent par la pensée que leurs défunts sont morts en brave et pour une juste cause; d'autres ont le cœur angoissé à la pensée de ceux qu'environnent encore la mort et le danger.

La guerre est la pensée prédominante dans l'esprit du public, et il faut venir au parlement pour entendre quelqu'un s'inquiéter d'autre chose.

Il y a ici des hommes obsédés de l'espoir mal fondé de jouir des honneurs du pouvoir. J'ai dit il y a quelques mois, que plusieurs des députés de la gauche visent plutôt à se hisser sur les banquettes du trésor qu'à vaincre l'ennemi et depuis, cette impression n'a fait que se confirmer chez moi. Mais ils se préparent un terrible réveil, dès qu'ils auront compris que la suprême question à décider aux prochaines élections, c'est de savoir si nous allons continuer la lutte et maintenir jusqu'au bout la glorieuse réputation que nos braves soldats ont déjà acquise au Canada? Allons-nous sacrifier tout ce qui nous est cher; allons-nous déshonorer le nom du Canada à la face du monde entier: allons-nous déshonorer la mémoire des héros qui ont sacrifié leur vie pour la défense du pays et abandonner ceux des nôtres qui luttent vaillamment dans les tranchées? Notre honneur national est en jeu. Le Canada continuera-t-il à faire son devoir ou renoncerat-il à la lutte? Voilà la question qu'auront à décider d'ici à quelques mois, les électeurs qui jouiront du droit de suffrage que leur accorde la loi en discussion.

Si le peuple canadien avait la ferme conviction que, peu importe le résultat des prochaines élections, le Gouvernement du Canada continuerait à pousser vigoureusement la guerre, il pourrait peut-être se permettre de tenir compte d'autres questions de moin-

[M. Lapointe.]